

L'ANPEI indignée ;

France 2 a publié, cet été (1), un reportage sur un couple louant un bateau pour passer 3 jours de vacances au fil de l'eau. Un reportage donnant à voir les tribulations d'un apprenti batelier avec sa famille qui prend en main un bateau de location, un éclusier récalcitrant au dépassement de la minute et un pêcheur désabusé.

Un document entièrement à charge contre la plaisance fluviale qui ne montre qu'une image négative d'un secteur dont les professionnels se battent pour se maintenir à flots :

- **Les locations de bateaux représentent plus 150 000 nuitées, 60 Millions d'euros de retombées économiques, plus de 500 emplois..**
- **La plaisance fluviale et commerciale - 16 000 unités privées, les péniches hôtels, les loueurs – ainsi que les péniches de fret contribuent au maintien d'un patrimoine fluvial de plus 6 500km de voies navigables. 150ME**

Pour en revenir au reportage, comment croire que la prise en main d'un bateau puisse se faire sans un minimum d'expérience. Gageons que notre plaisancier aura acquis une petite expérience de la navigation au bout de ses 3 jours. Et il est à noter que l'on ne recense que très peu d'accident dans cette activité ou la vitesse reste limitée à 6 ou 8 km/h.

Pourquoi ne montrer que le cas d'un éclusier qui peut donner une image négative de la profession, alors que la majorité des agents de VNF sont courtois et serviables.

Enfin, nous présenter l'interview d'un pêcheur se plaignant de eaux polluées en accusant les plaisanciers de tous les maux, quelle honte ! Nous ne connaissons pas un plaisancier ayant envie de naviguer dans un cloaque. Si des voies d'eau sont polluées, tout le monde le sait, les activités industrielles et agricoles en sont une des principales sources, la pollution provenant des plaisanciers est de l'ordre de quelques pour cents selon des études menées.(2). L'ANPEI est consciente de la nécessité de conserver l'espace aquatique dans un état naturel, la plaisance et toutes les activités nautiques doivent y contribuer. Elle rappelle régulièrement à ses adhérents le respect de la charte du plaisancier éditée par le label pavillon bleu

Certes il ne s'agit, au travers de ce reportage que d'une vision rétrécie du monde de la plaisance fluviale, mais l'objectivité du journalisme n'est-il pas aussi de montrer plusieurs facettes d'un domaine. L'ANPEI regrette qu'une télévision publique donne une image aussi fautive de la réalité. Au moment où notre pays a besoin d'optimisme, de créativité, certains journalistes en quête de sensationnel dévalorisent notre richesse avec tout son potentiel. La plaisance c'est aussi avant tout le plaisir de vivre autrement et lentement, prendre son temps de se ressourcer dans la nature, de visiter notre patrimoine, de faire vivre nos campagnes, nos restaurants.

Stop au massacre !

(1) A propos du reportage de Mme Christelle Gilbert, « Mes vacances au fil de l'eau » publiée dans le Magazine Carnets de voyages d'envoyé spécial sur France 2 le jeudi 20 août 2015.

(2) extraits d'un article du 27/6/2013 sur le blog du site Mediatpart sur la pollution du canal du midi - [Anne-Sophie Terral](#) sur www.frituremag.info -

« La pollution des eaux est souvent mise en avant par les professionnels du tourisme, les badauds, les riverains. Pourtant, le long des voies d'eau, nombreux sont ceux qui dénoncent une dramatisation exagérée, voire orchestrée, de la situation.

« Selon les analyses effectuées (non publiées) par VNF depuis 2011 sur quinze points de mesure différents, la qualité des eaux peut être qualifiée de « *moyenne* ». **A qui la faute ?** Les sources potentielles de pollution sont nombreuses : rejets agricoles et industriels, rejets des eaux usées des péniches, bateaux dégradés et abandonnés contenant encore des hydrocarbures, ou encore aires de carénage (lieux où on repeint les bateaux) mal équipées. Mais aucune étude ne permet pour le moment d'établir précisément la part de responsabilité de chaque usage.

« Et le peuple de l'eau est déjà sur la défensive quand on pointe souvent du doigt les péniches. Laurent Martinez, de l'association nationale des plaisanciers en eaux intérieures, s'agace : « *nous avons des statistiques qui évoquent que la pollution liée aux bateaux est infinitésimale par rapport aux autres pollutions. Je regrette qu'ils soient toujours montrés du doigt !* »

Pour Jean-Pierre Mattossi, « *notre objectif est aujourd'hui d'avoir une connaissance plus fine de la situation et d'engager des actions collectives en justice en cas d'abus ou de rejets pirates* ».